

Extrait
Administration communale de Sandweiler
Registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 14 juillet 2021

Date de l'annonce publique: **8.7.2021**

Date de la convocation: **8.7.2021**

Présents :

a) physiquement :

Simone Massard-Stitz, **bourgmestre**

Jean-Paul Roeder, Romain Dumong, **échevins**

Jeff Risch, Roger Meysembourg, Gennaro Pietropaolo, Martine Obertin,

Mousel Claude, Corine Courtois, Jacqueline Breuer, **conseillers.**

Pascal Nardecchia, **secrétaire communal.**

b) par visioconférence : ///

Absents :

a) excusé: M. Patrick Martin (procuration donnée à Mme Breuer)

b) sans motif : ///

Votants par procuration : Mme Breuer par procuration pour M. Martin

Point de l'ordre du jour :8

Objet: Nuits blanches 2022 à 2024

Le conseil communal,

Vu la loi (modifiée) du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets et notamment la loi du 12 juillet 2002 modifiant les articles 17 et 19 de la loi (modifiée) du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;

Vu l'article 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités;

Vu le décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de fixer les nuits blanches pour plusieurs années, à savoir 2022, 2023 et 2024 ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

à l'unanimité des voix et par appel nominal décide

de fixer les nuits blanches pour l'année 2022, 2023 et 2024 comme suit :

ARTICLE 1^{er}

Hormis les dérogations individuelles, les heures d'ouverture des débits de boissons alcooliques sur le territoire de la commune de Sandweiler sont prorogées de façon générale jusqu'à trois heures du matin pendant les nuits suivantes :

Samedi de Carnaval
Dimanche de Carnaval
Samedi de la Mi-Carême
Samedi de Pâques
Fête du travail (30.4 au 1.5)
Samedi de Pentecôte
Samedi de la petite kermesse de Sandweiler
Fête Nationale (22.6. au 23.6)
Fête Nationale (23.6 au 24.6)
Samedi de la kermesse de Sandweiler
Dimanche de la kermesse de Sandweiler
Veille de Noël (24.12 au 25.12)
Noël (25.12 au 26.12)
St.Sylvestre (31.12 au 1.1)

ARTICLE 2 :

Expédition de la présente sera remise pour information et aux fins qu'il appartiendra :

- à la Direction Centre-Est de la Police Grand-Ducale avec siège à Grevenmacher
- au Commissariat Syrdall avec siège à Niederanven

Les établissements susceptibles de profiter des heures d'ouverture prolongées doivent respecter les dispositions du règlement de bruit ainsi que du règlement de police général de l'administration communale de Sandweiler.

Les dates exactes des années 2022, 2023 et 2024 seront déterminées et communiquées en temps utile aux instances mentionnées ci-dessus.

La présente délibération est affichée au tableau d'affichage communal.

et décide

de soumettre la décision pour approbation aux autorités supérieures compétentes si la législation en vigueur l'impose.

En séance publique à Sandweiler, date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Sandweiler, le 23.9.2021

Le Bourgmestre,
Simone Massard-Stitz



Le Secrétaire,
Pascal Nardecchia

